



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2022

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ ET DU
SOCIAL**

**SCIENCES ET TECHNIQUES SANITAIRES ET
SOCIALES**

Durée : 3 heures

Coefficient : 16

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document n'est autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

Ce sujet comprend deux parties indépendantes.

Pour la partie 1, le candidat traite AU CHOIX la partie 1-A ou la partie 1-B.

BARÈME

Partie 1 :6 points

Partie 2 :

Question 1 7 points

Question 2 7 points

PARTIE 1 : MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Le candidat ou la candidate traite au choix la partie 1-A ou la partie 1-B.

PARTIE 1-A

QUESTION : Expliquer, à partir d'un exemple, comment une personne peut se retrouver en situation d'exclusion sociale.

PARTIE 1-B

QUESTION : À partir d'un exemple de problème de santé, présenter la diversité des modes d'intervention en santé publique.

PARTIE 2 : DÉVELOPPEMENT S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE

AGIR POUR LES PROCHES AIDANTS

La loi donne la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions. [...]

La loi reconnaît tout d'abord l'action du proche aidant en lui donnant une définition et lui reconnaissant des droits. Une personne qui vient en aide de manière régulière, à titre non professionnel, pour accomplir une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne d'une personne âgée en perte d'autonomie peut être considérée comme un proche aidant.

Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement [en ligne].
Disponible sur www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr (consulté le 17 juin 2021)

QUESTION 1 : Caractériser l'état de santé des proches aidants.

QUESTION 2 : Montrer que des dispositifs contribuent à répondre aux besoins des proches aidants.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Agir pour les aidants : stratégie de mobilisation et de soutien

Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches.

Agir pour les aidants : annonce de la stratégie de mobilisation et de soutien en leur faveur [en ligne],

Disponible sur www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr (consulté le 17 juin 2021).

ANNEXE 2 : Baromètre des Aidants 2019

Fondation APRIL, Infographie (extrait) [en ligne]

Disponible sur www.fondation-april.org (consulté le 17 juin 2021).

ANNEXE 3 : La satisfaction d'être aidant

CARADEC, V. (2009). Vieillir, un fardeau pour les proches ? *Lien social et Politiques*, (62), 111–122.

ANNEXE 4 : Différents dispositifs pour les aidants et les aidés

Association Française des Aidants

Disponible sur www.aidants.fr (consulté le 17 juin 2021).

Baluchonnage France, image.

Disponible sur <https://baluchonfrance.com> (consulté le 17 juin 2021).

ANNEXE 5 : Des dispositifs pour le proche aidant

Caisse d'Allocations Familiales. L'allocation journalière du proche aidant (Ajpa) [en ligne].

Disponible sur www.caf.fr (consulté le 17 juin 2021).

ANNEXE 1

Agir pour les aidants : stratégie de mobilisation et de soutien

Le 23 octobre 2019, le Premier ministre a annoncé la stratégie de mobilisation et de soutien en faveur des proches aidants en présence de la ministre des Solidarités et de la Santé et de la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Elle se déploie autour de 6 priorités. [...]

1. Rompre l'isolement des proches aidants et les soutenir au quotidien dans leur rôle.
2. Ouvrir de nouveaux droits sociaux aux proches aidants et faciliter leurs démarches administratives comme un congé de proche aidant indemnisé dès octobre 2020 pour les salariés, les travailleurs indépendants, les fonctionnaires et les chômeurs indemnisés.
3. Permettre aux proches aidants de concilier vie personnelle et vie professionnelle.
4. Accroître et diversifier les solutions de répit comme les plateformes d'accompagnement et de répit, l'accueil de jour, l'hébergement temporaire...
5. Agir pour la santé des proches aidants.
6. Épauler les jeunes proches aidants.

Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches. Agir pour les aidants : annonce de la stratégie de mobilisation et de soutien en leur faveur [en ligne],
Disponible sur www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr (consulté le 17 juin 2021).

ANNEXE 2 : Baromètre des Aidants 2019

**Près de 11 millions d'aidants...
soit 1 Français sur 5**



► Portrait-type de l'aidant en 2019

57%
des aidants
sont des
femmes et
43% des
hommes



81%
ont moins
de 65 ans
et **44%** moins
de 50 ans



61%
travaillent
(52% en 2018)
dont **53%**
sont salariés
(44% en 2018)



34%
apportent
une aide
à 2 personnes
ou plus



54% des aidants
ignorent qu'ils sont
aidants (74% en 2015)

41% des Français
ont entendu parler
du sujet (28% en 2015)

Difficultés et solutions émises par les aidants



TOP 3 des difficultés rencontrées

► Effets négatifs du statut d'aidant sur :

31% Loisirs, sorties
et vie sociale

27% Qualité du sommeil, moral

26% Santé et forme physique

► Soutiens de l'aidant :

39% Médecin généraliste
(35% en 2018, +4 pts)



27% Aide-ménagère, les services
à domicile (21% en 2018, +6 pts)



27% Infirmier
(30% en 2018, +3 pts)



38%

MANQUE DE TEMPS



32%

FATIGUE PHYSIQUE



26%

COMPLEXITÉ
DES DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES



► TOP 5 des actions jugées utiles par les aidants :

→ **57%**
Meilleure
coordination
entre tous
les acteurs
(63% en 2018,
- 6 pts)



→ **56%**
Aide financière
et/ou matérielle
(54% en 2018,
+ 2 pts) et
Maintien
à domicile
de l'aidé facilité
(53% en 2018,
+3 pts)



→ **50%**
Plus d'EPHAD
et de maisons
de retraite
(stable)



→ **48%**
Formations
(43% en 2018,
+5 pts)



→ **47%**
Soutien
psychologique
(45% en 2018,
+ 2 pts)



Précarité professionnelle des aidants



FOCUS

► **48%** des aidants
actifs ont informé
leurs collègues de
leur situation et **35%**
leur employeur

► Les aidants actifs ont déjà connu dans leur travail :

► Un manque
d'efficacité
au travail en
raison du stress
et de la fatigue
→ **41%**



► La crainte
d'être bloqué(e)
dans leur
évolution
professionnelle
→ **17%**



► Un
affaiblissement
des liens avec
leurs collègues
du fait de leurs
absences
→ **16%**



► Une baisse de
leur salaire,
due par
exemple à la
prise de congés
sans solde
→ **16%**



► La crainte
de perdre
leur emploi
→ **13%**



► Une forme de
stigmatisation
en raison de
leur situation
d'aidant
→ **13%**



Fondation APRIL, Infographie (extrait) [en ligne]

Disponible sur www.fondation-april.org (consulté le 17 juin 2021).

ANNEXE 3

La satisfaction d'être aidant

Dans l'enquête française Handicaps-Incapacités-Dépendance, près d'un tiers des aidants principaux [...] indiquent que la situation a des conséquences négatives sur leur « bien-être physique ou moral » et quasiment autant qu'elle a des conséquences positives.[...] Dans l'aide-satisfaction, [...] l'aide est vécue comme une activité gratifiante car elle permet d'apporter un certain mieux-être à une personne chère, de profiter [...] de sa présence, ou parce qu'elle procure la satisfaction de faire son devoir. [...]

M. Albert est âgé de 34 ans; il est marié, a deux enfants et exerce comme cadre commercial (actuellement au chômage). Sa mère est décédée et c'est lui qui s'occupe de sa grand-mère, âgée de 95 ans, une ancienne commerçante, atteinte de la maladie d'Alzheimer ainsi que d'incontinence et de perte de mobilité, et qui vit dans un appartement situé dans un foyer-logement. Il s'occupe de ses comptes, des démarches administratives, et il lui rend visite tous les 10 à 15 jours (il vit à une vingtaine de kilomètres). Ce qui émerge de ses propos est la satisfaction qu'il éprouve d'aider ainsi sa grand-mère: « C'est enrichissant parce que justement, il y a certains liens qui se renforcent avec elle, puis pour ma satisfaction personnelle, je serai content, même quand elle ne sera plus là, de m'en être occupé pendant quelques années et à mon rythme. C'est quand même un enrichissement personnel [...] Cela me satisfait de voir que j'ai pu être utile ».

CARADEC, V. (2009). Vieillir, un fardeau pour les proches ? *Lien social et Politiques*, (62), 111–122.

ANNEXE 4

Différents dispositifs pour les aidants et les aidés

Le répit peut représenter un temps de rupture dans un quotidien parfois éprouvant, mais aussi une démarche d'accompagnement globale et continue. Il peut être organisé au sein d'un lieu de répit, d'un lieu d'accueil temporaire ou facilité par la présence d'un aidant professionnel ou bénévole au domicile.

Le répit peut également être synonyme de vacances pour la personne aidante et celle qu'elle accompagne : se retrouver ensemble mais ailleurs, loin des contraintes du quotidien. Il contribue au ressourcement, au bien-être et à l'autonomie de l'aidant comme de la personne accompagnée. Voici plusieurs solutions de répit [...].

L'accueil de jour

L'accueil de jour est destiné aux personnes vivant à domicile et propose des accueils à la journée une à plusieurs fois par semaine. Les accueils de jour peuvent être accolés à des établissements d'accueil permanent ou sont autonomes. Des équipes pluridisciplinaires (aides-soignants, infirmiers, psychologues, ergothérapeutes, etc.) proposent aux personnes accueillies des soins et de l'accompagnement mais également des sorties et des activités, alliant temps collectifs et activités individuelles.

L'hébergement temporaire

L'hébergement temporaire offre la possibilité aux personnes en difficulté de vie d'être accueillies de plusieurs jours à plusieurs semaines, le week-end ou encore la nuit (ce que ne permet pas l'accueil de jour).

ANNEXE 4 (suite)

L'accueil familial

Cette solution de répit permet l'accueil de personnes en difficulté de vie au sein de familles agréées auprès du Conseil Départemental.

Disponible sur www.aidants.fr (consulté le 17 juin 2021)

Le Baluchonnage est une solution novatrice de répit de longue durée à domicile : un accompagnateur spécialisé remplace le proche aidant à domicile pour plusieurs jours consécutifs (24h/24) en prenant soin de la personne aidée afin de permettre à l'aidant de profiter d'un moment de répit. Au terme de sa mission, le professionnel rédige un Journal d'Accompagnement pour soutenir le proche aidant et lui proposer des stratégies d'intervention adaptées à sa situation.

[...] Le Baluchonnage revêt plusieurs atouts majeurs :



Image, disponible sur <https://baluchonfrance.com> (consulté le 17 juin 2021) [...]

Le dispositif Café des Aidants

Les Cafés des Aidants sont des lieux, des temps et des espaces d'information, de rencontres et d'échanges, animés par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. Ils sont ouverts à tous les proches aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée [...].

Les effets du Café des Aidants sur les proches aidants se déclinent en 4 étapes et s'inscrivent dans la durée :

- 1) Dès la première venue, les proches aidants relativisent leur situation et trouvent un réconfort : 74 % des aidants affirment que le Café leur a permis de réaliser qu'ils ne sont pas seuls à vivre cette situation et 61 % déclarent que les échanges apportent un réconfort, 58 % ajoutent qu'ils passent un bon moment.
- 2) Les Cafés amènent les proches aidants qui participent régulièrement à réaliser qu'ils sont aidants : 56 % déclarent se sentir reconnus en tant qu'aidants. Ils prennent conscience de la nécessité de prendre soin de leur santé (38 %) et des opportunités d'aides existantes (36 %).
- 3) Une partie des proches aidants reprend des activités (24 %), s'informe, se forme ou met en place des solutions pour le proche aidé [...].
- 4) La majorité des proches aidants (72 %) considère mieux vivre la situation d'aidant depuis qu'ils fréquentent le Café des Aidants. Ils reconnaissent ce que le rôle d'aidant peut avoir de positif. [...] .

ANNEXE 4 (suite)

Atelier Santé des Proches Aidants

Les Ateliers Santé sont des temps d'échanges et de mise en pratique autour de l'impact de la relation d'aide sur la santé des proches aidants (santé physique, psychologique, sociale). L'objectif est de favoriser le maintien en santé des proches aidants, via la prévention et l'éducation à la santé.

1er temps : un temps de sensibilisation grand public

Ce temps de sensibilisation grand public est centré sur la thématique de la santé et notamment l'impact de la relation d'aide sur la santé des proches aidants.

- Ouvert à tous (dont les proches aidants, les professionnels et les curieux !), il peut s'adosser à un événement existant localement. Il peut prendre différents formats (forum, théâtre, ciné-débat, etc.) selon les ressources locales et les envies des porteurs de projets
- Il fournit des éléments concrets sur la santé, en y intégrant ses trois dimensions (physique, psychique et sociale) et présente les ateliers santé

2nd temps : les trois ateliers santé

A l'issue du temps de sensibilisation, sont mis en place trois ateliers, dans un cadre convivial, à destination exclusive des aidants. Chaque atelier prévoit un moment d'échanges autour d'un axe de la santé et une activité de sensibilisation, déterminée par la structure porteuse en lien avec la thématique traitée et en fonction de ses ressources (par exemple : une séance de gym, de sophrologie, de yoga, de cuisine, de danse, etc.).

Etude d'impact du Café des Aidants®, Rapport final (extrait) [en ligne],
Disponible sur www.aidants.fr (consulté le 17 juin 2021)

ANNEXE 5

Des dispositifs pour le proche aidant



LE CONGÉ PROCHE AIDANT VOUS PERMET DE RÉDUIRE OU CESSER VOTRE ACTIVITÉ

EN 2021, IL VOUS DONNE DROIT À UNE INDEMNISATION

Le congé de proche aidant permet de cesser ou réduire provisoirement votre travail pour vous occuper d'un proche handicapé ou en perte d'autonomie*.

L'ALLOCATION PROCHE AIDANT

Désormais, le congé proche aidant donne droit à une indemnisation :
L'Allocation Proche Aidant (AJPA) selon les conditions ci-dessous :

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?	POUR QUEL MONTANT ?	COMMENT L'OBTENIR ?	PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?
Toute personne en congé proche aidant à condition de ne pas être indemnisée durant la période de congé (IJ, congé parental, AAH, AEEH, AJPP ...) ou salarié par la personne aidée.	52,13€ /jour pour les personnes seules 43,87€ /jour pour les personnes vivant en couple	Faites directement votre demande en ligne sur votre compte CAF ou envoyez le formulaire AJPA à votre MSA	66 jours au maximum au cours de l'ensemble de votre carrière (22 jours maximum sur un même mois)

Aide-sociale.fr
DROITS - DÉMARCHES - CONSO



Logo: santé famille retraite services



www.aide-sociale.fr/allocation-proche-aidant-ajpa/

Caisse d'Allocations Familiales. L'allocation journalière du proche aidant (Ajpa) [en ligne]. Disponible sur www.caf.fr (consulté le 17 juin 2021).

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.